



Guitare réparée et vendue d'occasion !

Par **zackwin**, le **12/05/2016** à **16:34**

Bonjour,

J'ai laissé une guitare acoustique pour une réparation de chevalet chez un marchand de musique dont je tairais le nom pour le moment. Après six mois et quelques coups de téléphones, on me dit que ma guitare a été vendue par erreur !!! Le patron me propose un instrument de remplacement, mais moi je veux juste récupérer ma guitare !

Donc après un mois à rappeler tous les mercredis, on me dit que peut-être il y aurais dans leurs bureaux la facture de vente d'une guitare qui serait la mienne, et que, peut- être cette personne reviendra pour faire régler l'instrument un jour ou l'autre, vu qu'ils ont mis une garantie dessus...

Je reste patient, mais je compte le rappeler tous les mercredis, et passer au magasin dès que j'en aurais l'occasion, mais je sens que le commerçant se dit qu'il m'aura à l'usure...

Comment l'obliger à faire les démarches pour récupérer ma guitare ?

Par **Visiteur**, le **18/05/2016** à **11:47**

Bonjour,

le soucis est que vous n'avez réagit semble t'il que verbalement ? Il aurait fallu réclamer par LRAR. Vous l'appellez, ok, mais pourquoi ne pas s'y rendre ? Bref le soucis c'est qu'au pire vous n'avez aucune preuve de leur avoir laissé votre gratte ?